



MORANNES sur Sarthe DAUMERAY

Le 3 octobre 2022 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 septembre 2022 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle,
GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT
Xavier, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien,
HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, RENAULT Alexandra,
THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DAVY Jean-Luc (pouvoir à ATANI Béatrice), CLÉMOT Dany
(pouvoir à de MIEULLE Roger), MOGUET Françoise (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle), SIMON
Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absents excusés : DUPUIS Virginie

Absents : MARTIN Denis

Secrétaire de Séance : LEDERNET Christian

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

PROCES VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2022 (approuvé)

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

DCM N° 072: EXPOSE DE LA SOCIETE VOLTALIA – PROJET AQUAVOLTAIQUE FERME AQUACOLE D'ANJOU (approuvée)

Accord de principe pour le lancement des études de faisabilité ou de préfaisabilité.

DCM N° 073 : PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNE D'ETRICHE POUR LES ENFANTS DE MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 (approuvée)

Accord pour le versement des participations suivantes :

- 85 € X 11 élèves = 935 € pour les fournitures scolaires
- 30 € X 25 élèves = 750 € pour les sorties éducatives.

DCM N° 074 : TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2023 : SALLES DES FETES, SALLES DES SPORTS DE DAUMERAY, PHOTOCOPIES, CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES, DROIT DE PECHE DAUMERAY, DROITS DE PLACE (approuvée)

Voir nouveaux tarifs en annexe.

DCM N° 075 : TARIF LICENCES JUDO (approuvée)

Autorisation de perception du montant des licences 41 € pour reversement à la Fédération Française de Handball.

DCM N° 076 : SIEML – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGE DU RESAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA PERIODE DU 01/09/2021 au 31/08/2022 (approuvée)

Montant du fonds de concours à verser au SIEML: 3.482,63 €.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray
Affichage le 10 octobre 2022
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

